

Mais n'en fut-il pas ainsi, et le cabinet de Saint-James eût-il nourri jusqu'à présent des vives exclusives sur l'Amérique Centrale, on n'aurait guère à redouter desor-mais de graves effets de ces dispositions. La politique de libéralisme universel, proclamée par le général Taylor dans son mes-sage politique au-devant de laquelle la presse anglaise paraît aller d'elle-même, doit forcément devenir la seule devise ins-crite sur la bannière qui ombragera de ses plis protecteurs le canal inter-océanique du Nicaragua. Courrier des E. U.

Dialogue

SUR LE SOCIALISME ET PRINCIPALEMENT SUR LE PARTAGE DES BIENS.

C'était le dimanche 19 août dernier. Huit à dix habitants du bourg de Bretenil (Somme), rangés autour d'une même table dans le cabaret, causaient politique, sans oublier d'ajouter chacun de leurs rai-sonnements de force rasades. La question du socialisme eut bientôt son tour, et donna lieu à la conversation suivante :

Lucas Lemercier, honnête cultivateur, s'occupant beaucoup plus de ses propres affaires que de la politique, à laquelle il a le bon sens de convenir qu'il ne comprend rien demanda ce que c'était que le socialis-me dont on parlait tant aujourd'hui.

—C'est pas difficile à l'expliquer, ré-pondit Jean-Louis ; c'est tout bonnement le monde renversé ; les riches qui devien-dront pauvres, et les pauvres qui devien-dront riches.

—Non, ce n'est pas ça, reprit Robert, c'est une combinaison politique, vois-tu, d'après laquelle il n'y aura plus ni riches, ni pauvres, tout le monde aura une fortune égale.

—Oui, oui, c'est bien ça, s'écrièrent plusieurs voix : puis qu'aujourd'hui nous sommes tous égaux de par la loi, il faut bien que nous ayons tous une fortune égale.

—Écoutez donc, dit Pierre Leblond qui passe pour la plus forte tête du village, c'est bien aisé à dire tout ça, rien n'empê-che de l'écrire sur le papier ; on lui fait dire tout ce qu'on veut à ce pauvre papier, même les plus grosses bêtises, et la preuve, c'est que depuis 1789, nous en avons vu de fameusement bêtes de lois : à vous parler franchement, celle-ci me paraît des-tinée à en augmenter le nombre.

—Pourquoi ça ? —C'est bien aisé à vous dire pourquoi : tout bonnement parce que c'est pas possi-ble. Si la loi décrétait qu'il n'y aura plus ni jour ni nuit, ça empêcherait-il le Soleil de se coucher tous les jours à son heure ordi-naire ? Eh bien, il en est de même de votre loi d'égalité universelle, la nature s'y oppose et vous aurez beau faire, ça ne sera jamais.

—Comment que tu prétends que la na-ture s'y oppose ? c'est, au contraire, elle qui le veut ainsi, puisqu'elle nous fait naî-tre tous égaux.

—Oui, devant Dieu d'abord, dont nous sommes tous également les enfants, et qui nous aime tous également devant la loi ensuite à laquelle nous sommes tous égale-ment soumis ; mais pour tout le reste, c'est une bêtise de le penser, une plus grande encore de le dire.

—Tu es un aristocrate, donc, toi ?

—Je ne sais pas ce que vous voulez dire avec vos aristocrates, j'ai un peu plus de bon sens que vous, qui ne me faites pas l'effet d'en avoir beaucoup, et v'la tout. Voyons raisonnons un peu si vous être égal, il faut avoir des facultés égales, n'est-ce pas ? autrement, celui qui en a plus que l'autre l'emporte nécessairement sur lui. Eh bien le fils à Lambert qui est né aveugle, a-t-il les mêmes facultés que celui qui a ses deux yeux ? Peut-il faire les mêmes choses et aussi bien ? Il en fera peut-être quelques-unes, que l'éducation ou l'habitude lui au-ront apprises ; mais hors de là, et pour tout le reste, il sera à la merci des autres ; tu vois donc bien qu'il ne peut pas prétend-re à l'égalité avec celui qui voit clair. Après ça, est-ce qu'il n'y a pas des petits et des grands, des faibles et des forts, des droits et des hommes d'esprit, des gens qui ne comprennent rien, et d'autres qui comprennent à demi-mot, des pol-trons et des courageux, des hommes d'une mauvaise santé incapables de la moindre fatigue, et d'autres robustes et d'une bonne santé, qui en feront dix fois plus qu'eux ? Dites-vous que par le fait, comme par le droit, tous ces gens-là sont égaux, c'est-à-dire, que ce que l'on peut, tous les autres le peuvent, car sans cela

point d'égalité véritable ; celui qui peut plus l'emportera toujours sur celui qui peut moins ? Vous le voyez donc bien, la loi aurait beau décréter l'égalité absolue, ça serait une bêtise qu'elle dirait, pas autre chose qu'une grosse bêtise.

—N'importe, puis-que nous aurons tous la même fortune, nous serons tous égaux ; c'est comme ça que nous l'entendons, nous autres ; nous n'y mettons pas tant de mali-ce.

—A ça ! vous avez bien raison, dit Jean-Louis, vous n'y en mettez pas du tout ; vous pouvez bien vous en vanter.

—Et quand le gouvernement, continua Pierre-Leblond, serait parvenu à donner à tout le monde une fortune égale et je le dési-re bien d'y réussir au moins ; mais enfin je le suppose, croyez-vous que cette égalité-là durerait longtemps ?

—Pourquoi pas ?

—Ça saute aux yeux ce que je vous dis là, et il faut être aveugle pour ne pas le voir tout de suite. Est-ce que toutes ces intégrités que je viens de vous indiquer dans les facultés de chacun, n'en amèneraient pas nécessairement en peu de temps une semblable dans leur fortunes ? et puis, en outre, est-ce qu'il n'y aurait pas alors com-me aujourd'hui des paresseux qui ne fè-raient rien de leurs deux bras, tandis que d'autres les utiliseraient ? Est-ce qu'il n'y aurait pas des ivrognes qui dépèn-draient dans les cabarets, en moins d'un mois peut-être, la part qu'on leur aurait faite, tandis que d'autres l'augmenteraient par leur travail et leur économie ? Est-ce qu'il n'y aurait pas des successions à par-tager entre cinq et six enfants, tandis que d'autres appartiendraient à un seul.

—Tu as raison, Pierre, dit Jean-Louis ; mais probablement que la loi décrètera aussi que tout le monde aura le même es-pirit, la même intelligence, le même cou-rage au travail, la même force, la même raison, la même santé. Ils sont malins au jour d'aujourd'hui à Paris, et tu verras qu'ils trouveront quelque manigance pour arran-ger ça, et même pour faire que dans tous les ménages, le nombre des enfants soit égal ; tant de garçons, tant de filles pour chacun, ni plus, ni moins ; ceux qui en au-ront plus, à l'attendre ; ceux qui en auront moins, à l'amende encore.

—Je ne m'inquiète pas comment ils se-ront, dit Robert ; ce n'est pas là mon affai-re ; le fait est qu'ils l'ont promis, et qu'ils sont gens à tenir parole. D'ailleurs, le plus grand pas est fait aujourd'hui, puisque la république a déjà proclamé l'égalité. Or, puisqu'elle existe, c'est égalité, il faut bien que chacun ait une fortune égale : c'est pos-sible, ce que je dis là ; voyons, qu'avez-vous à y répondre tous les deux, avec tout votre esprit ?

—Tu vas un peu vite en besogne, Ro-bert, répondit Pierre Leblond. D'abord, qu'est-ce qui t'a fait cette promesse ? ce sont les gens qui ne sont rien moins que du gouvernement, puisque, parmi les chefs, la plupart sont ou en fuite dans les pays étrangers, ou en prison, attendant leur ju-gement, et précisément pour avoir promis ce partage sur lequel tu comptes.

—Eh bien ! c'est là ce que je trouve souverainement injuste ! Tourmenter com-me ça les braves gens parce qu'il sont vou-lu avoir pitié du pauvre peuple et lui faire du bien, c'est affreux !

—Ce n'est pas pour avoir eu pitié du peuple que le gouvernement les poursuit ; car lui aussi veut son bien ; mais il le veut par des moyens honnêtes et exécutoires ; tandis que les autres, qui le veulent moins que lui, soyent-en certains.

—Qu'est-ce qui t'a dit ça ? —C'est leur conduite. On ne veut pas véritablement le bien du peuple quand on ne lui propose, pour l'obtenir, que des moyens d'abord souverainement injustes, puis-que l'éducation ou l'habitude lui au-ront apprises ; mais hors de là, et pour tout le reste, il sera à la merci des autres ; tu vois donc bien qu'il ne peut pas prétend-re à l'égalité avec celui qui voit clair. Après ça, est-ce qu'il n'y a pas des petits et des grands, des faibles et des forts, des droits et des hommes d'esprit, des gens qui ne comprennent rien, et d'autres qui comprennent à demi-mot, des pol-trons et des courageux, des hommes d'une mauvaise santé incapables de la moindre fatigue, et d'autres robustes et d'une bonne santé, qui en feront dix fois plus qu'eux ? Dites-vous que par le fait, comme par le droit, tous ces gens-là sont égaux, c'est-à-dire, que ce que l'on peut, tous les autres le peuvent, car sans cela

—Moi, je lui ai tout bonnement dit qu'il se trompait d'adresse en me faisant de pa-reilles propositions, qui ne pouvaient con-venir qu'à des détresseurs de grand che-min, et je l'ai bravement mis à la porte.

—Il n'en a pas moins été nommé tout de même, dit Robert, et sa promesse tient toujours.

—Oui, compte là-dessus et bois de l'eau ; tu ne vois donc pas qu'il s'est fichu de toi, ton représentant ? Je te dis que tu n'auras pas plus mon moulin que qui que ce soit, ici et ailleurs, n'aura un pouce de terre d'un autre. Il ne faut pourtant pas être bien malin pour voir que tout ça c'est la graine de niais, pour attraper les sots qui veulent bien s'y laisser prendre, et les pousser à quelque grosse bêtise dont peuvent avoir besoin, dans leur intérêt personnel, ceux qui les trompent ainsi.

—Ah ! par exemple ! exclama Robert ; je voudrais bien voir ; ils auraient beau jeu avec moi à renier leur promesse.

—Qu'est-ce que tu ferais, pauvre diable ! —Ce que je ferais ! Ah, pardieu ! je

faisais une révolution contre eux, et une soi-gnée encore ! Je m'en irais à Parisons qu'ils en tiennent fabrique, et je leur donnerai de mes nouvelles ; ils ne seraient pas long-temps, je t'en réponds, à regretter de m'a-voir manqué de parole.

—Tu raisonnes comme un poulet, mon pauvre Robert ! On voit bien que tu ne sais guère ce que c'est que tout ça. S'ils ne sont pas en province, comme j'espère bien qu'on ne les y enverra plus tu n'auras rien à leur dire, n'est-ce pas, puisqu'ils ne pourront rien ? S'ils y sont, et que toi, avec un assez grand nombre d'autres, vous veniez leur chercher noise, ils commencè-ront par s'assurer s'ils sont les plus forts, et, dans ce cas, ils vous flanqueront des coups de fusils, et voilà tout ce que vous y gagne-rez : dans le cas contraire, s'ils se jugent les plus faibles, ils s'empresseront d'embar-quer tous les millions qu'ils auront volés, et ils se sauveront en pays étranger. Après ça, ni vu ni connu je t'embrouille, et qu'est-ce que tu feras alors ? Qu'est-ce que vous ferez, tous tant que vous serez ?

—Eh bien nous ferons le partage, alors. —Eh ! non, vous ne le ferez pas, puis-qu'il est impossible.

(A Continuer.)

Samedi dernier, au faubourg St. Roch, à l'âge de 54 ans, Sieur Augustin Gagnon, père, ancien menuisier. Il laisse pour héritier sa femme et plusieurs enfants qui le regretteront long-temps.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1 février et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manuf-acture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU. Agent général en Canada MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 25 janvier 1850.

POUR SAN-FRANCISCO. DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES :

SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65. POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50. DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225, Steerage \$100. Do à ST. DIEGO, Cabine \$250, Steerage \$125. Do SAN FRANCISCO, Cabine \$300, Steerage \$150.

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO, Cabine, de \$225 à \$25, Steerage \$125 à \$150.

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec, ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cedar Street New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE, PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Ar-pentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER. Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc, Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 paires de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, —style originale,—pour Dames, et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meil-leurs manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d, jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille, Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

BAZAR

de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULDSEY. Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et Tessier, tiendront la table de rafraichissements. Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849. Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jus-qu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grand Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirent s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, canté de Rimouski, ou au soussigné à Québec. E. LACROIX, rue Sault-au-Matelot.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, Jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents In-ran, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'auront en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau. Très du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

H. S. DALVIN, MARCHAND DE BOIS, No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

E. TALBOT. Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, à la Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 1 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure mainte-nant rue Desfosés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.